

# uni parce que je veux savoir fundishe.

JANVIER.26

Unif.012



Dgt Achtophel Ngonga  
P.St Boniface

## LE MOT DE MA VIE...

### Tempérance

La tempérance est une des vertus cardinales dans la religion catholique. Cette qualité morale, liée à la modération et à la retenue, invite à résister à toute forme d'excès, que cela soit dans ses propos, dans son comportement, dans ses réactions. La tempérance peut être aussi bien appliquée à notre façon de consommer, que de travailler ou de pratiquer un hobby. Il s'agit de rechercher en tout une juste mesure.



MOT D'ORDRE | JANVIER.026

### Me voici Seigneur, envoie-moi

Is 6:8

Chers membres, chers dirigeants, cher jeune  
Le mot d'ordre de ce mois de janvier répond à l'appel du Grand Chef.  
En recevant ce message, nous nous rappelons de notre engagement et de notre responsabilité, tout en reconnaissant notre identité. En tant que serviteurs du Christ notre Seigneur, nous devons être présents et disponibles pour répondre à Son appel, conformément à la « Règle de vie pour le Grand ». Être présent, c'est faire preuve de disponibilité et d'ouverture par rapport à ce que le Grand Chef demande de nous.

Accepter cette mission exige un sens aigu des responsabilités et une conscience claire de la tâche à accomplir. Nous reconnaissons Celui qui a le pouvoir de nous envoyer, comme les disciples mentionnés dans *Matthieu 10:5*. En étant disponibles, ils ont été envoyés pour réaliser une mission significative.

Accepter d'être envoyé signifie également être prêt à être accompagné sur ce chemin, en étant proche de réaliser la volonté de Celui qui nous envoie. Le Christ, en tant que modèle, nous montre que notre mission est enveloppée de Son soutien et de Sa provision, qui sont essentiels pour mener à bien notre tâche. (*Galates 1:4*)

En formulant notre disponibilité à faire Sa volonté, nous nous positionnons pour répondre à ce mot d'ordre qui nous guide à accomplir la volonté du Grand Chef sans réserve ni hésitation. Il est vrai que plusieurs d'entre nous pourraient hésiter ou s'en détourner, mais il est essentiel de se demander : **qui parmi nous répondra réellement à l'appel de notre Seigneur ?**

Ensemble, renouvelons notre engagement et avançons avec foi et détermination, sachant que nous ne sommes pas seuls dans cette aventure. **Que notre disponibilité soit le reflet de notre dévouement envers le Christ et notre communauté.**

Dgt Achtophel Ngonga

## QUI SOMMES NOUS ?

Unifundishe, parce que plus que tout au monde je veux savoir, je veux apprendre et apprendre de notre seigneur Jésus, c'est lui le maître qui se trouve au cœur de Unifundishe. Dans le but de toujours entretenir notre flamme pour le christ notre Roi, toujours plus vive, Unifundishe est le bulletin du mois qu'il vous faut pour tonifier votre service pour le christ. Unifundishe...Parce que je veux savoir.

POUR NOUS CONTACTEZ | SI VOUS AVEZ A RACONTER  
Honorembila10@gmail.com | +243 99 19 59 044 |

+243 998 205 516 | Eliaskasama@gmail.com | WWW.UNIFUNDISHE.COM



II

## L'OFFRANDE : ENTRE FOI, LIBERTÉ ET FIDÉLITÉ À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE

**Me Ruffin KABANGA,**  
**Avocat au barreau de L'shi**

Dans la vie de l'Église, **l'offrande occupe une place discrète, mais essentielle**. Elle est, à l'origine, un geste simple par lequel le fidèle exprime librement sa reconnaissance envers Dieu et sa participation à la vie de la communauté chrétienne. Toutefois, **l'observation** attentive de certaines **pratiques actuelles** invite à une réflexion sereine et nécessaire sur le sens véritable de l'offrande. Il arrive, en effet, que **l'offrande donne lieu à des comparaisons, voire à des logiques de mise en concurrence entre fidèles, entre groupes paroissiaux ou entre Communautés ecclésiales de base.**

Ces pratiques, parfois banalisées, risquent d'altérer la dimension spirituelle du don et de *transformer un acte de foi en un exercice de performance ou de pression morale.*

La présente réflexion ne se veut ni une dénonciation ni un procès intenté à qui que ce soit. Elle s'inscrit plutôt dans une démarche d'éclairage et de rappel, afin que la pratique de l'offrande demeure **fidèle à l'enseignement de la Sainte Écriture, au droit de l'Église et au Magistère.**

Dans un contexte où la foi peut être fragilisée par certaines dérives pastorales, il apparaît essentiel de revenir aux fondements : l'offrande comme acte libre, discret et spirituel, au service de la communion ecclésiale et non de la division.

Dans la Sainte Écriture, l'offrande apparaît avant tout comme un acte libre et intérieur, par lequel l'homme reconnaît la **souveraineté** de Dieu et exprime sa **gratitude**.

Dès les origines, **l'offrande est liée à la foi et non à la contrainte**. Abel offre à Dieu les premiers-nés de son troupeau, et l'Écriture précise que le Seigneur « *porta un regard favorable sur Abel et son offrande* » (Gn 4,4). Cette offrande n'est ni imposée ni comparée, mais librement consentie.

Sous la Loi mosaïque, les offrandes sont encadrées (Lv 1-7), non comme une taxe religieuse, mais comme un acte cultuel exprimant la reconnaissance et la communion avec Dieu. Elles visent à éduquer le peuple à une relation juste avec le Seigneur.

Dans le Nouveau Testament, Jésus recentre radicalement l'offrande sur l'intention du cœur. Il loue l'offrande de la veuve pauvre qui donne **peu matériellement mais beaucoup spirituellement** (Mc 12,41-44). Par ce geste, le Christ rejette toute logique de comparaison et de valorisation des montants. Saint Paul affirme avec clarté : « *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie* » (2 Co 9,7).

Ainsi, selon la bible, **l'offrande n'est ni une obligation financière ni un instrument de distinction sociale**, mais un acte personnel, libre et spirituel.

Fidèle à l'Écriture, **l'Église enseigne que l'offrande est une participation volontaire des fidèles à sa mission spirituelle et pastorale.**

Le Code de droit canonique rappelle que les fidèles ont le devoir moral de subvenir aux besoins de l'Église selon leurs possibilités (Can. 222 §1). Cette obligation est d'ordre moral et communautaire ; elle ne saurait être uniforme, tarifée ou imposée par la contrainte.

Dans la liturgie eucharistique, l'offrande possède également une valeur symbolique profonde : elle signifie l'offrande de soi que le fidèle unit au sacrifice du Christ. **Elle n'est ni un paiement ni une condition pour recevoir une bénédiction ou un sacrement.**

L'Église exclut fermement toute confusion entre offrande et commerce du sacré. Le droit canonique précise d'ailleurs que « *même l'apparence de commerce ou de trafic doit être totalement exclue* » en matière d'offrandes (Can. 947). Cette position s'enracine dans l'attitude même du Christ, qui chasse les marchands du Temple en déclarant :

« *Ma maison sera appelée maison de prière* » (Mt 21,12-13).

Le Catéchisme de l'Église catholique rappelle que **la simonie**, c'est- à-dire **l'achat ou la vente de réalités spirituelles constitue une grave déviation de la foi** (CEC, n° 2121).

Malgré la clarté de l'enseignement biblique et ecclésial, certaines pratiques contemporaines révèlent des déviations préoccupantes. Parmi celles-ci figurent la mise en concurrence des fidèles ou des groupes paroissiaux, la valorisation excessive des montants donnés, ou encore la pression morale exercée sur ceux qui donnent peu ou pas.

Ces pratiques risquent de vider l'offrande de sa dimension spirituelle et de la transformer en un instrument de comparaison sociale ou de contrainte psychologique. Dans certains cas, l'offrande est même associée à des promesses de bénédictions conditionnées, ce qui s'apparente à une instrumentalisation de la foi.

Le Magistère de l'Église met en garde contre ces dérives. Le Concile Vatican II rappelle que les biens de l'Église sont ordonnés au service pastoral et non à l'enrichissement ou à la domination des consciences (Presbyterorum Ordinis, n° 17). De même, la dignité de la conscience humaine doit toujours être respectée (Gaudium et Spes, n° 16).

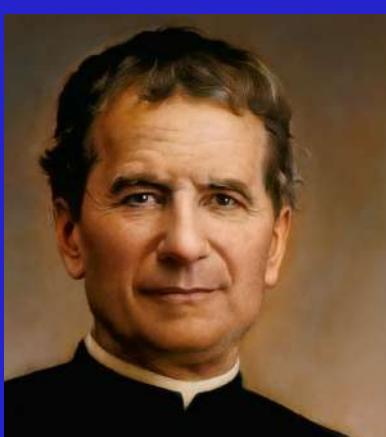
Plus récemment, le pape François a dénoncé avec force les formes de mondanité spirituelle et l'attachement excessif aux intérêts matériels (Evangelii Gaudium, n° 57).

L'offrande, dans son sens authentique, demeure un acte libre, humble et spirituel, enraciné dans la Sainte Écriture et encadré par les normes de l'Église. Elle ne saurait être transformée en compétition, en obligation financière ou en moyen de pression sur les consciences.

Un retour fidèle à l'enseignement biblique, canonique et magistériel sur l'offrande s'impose aujourd'hui comme une exigence pastorale majeure, afin de préserver la dignité du culte, la liberté des fidèles et la crédibilité de la mission de l'Église.

**L'Église grandit non par la quantité des offrandes, mais par la vérité des cœurs qui donnent.**

**Me Ruffin KABANGA**



**DON BOSCO** est prêtre, pédagogue hors pair, il se consacre aux jeunes de Turin ; avec lui l'éducation est affaire de confiance joyeuse et de liberté vigilante. Premier à mettre en place le couple formation intellectuelle et professionnelle pour prévenir la délinquance, il renouvelle la pédagogie du temps ! Les écoles salésiennes réparties aujourd'hui dans le monde entier, c'est lui. De tempérament amoureux et mystique, don Bosco, c'est aussi le grand priant qui lit dans les cœurs. Son discernement en fait le patron de la jeunesse ; le Ciel en fera son messager à l'heure des persécutions contre l'Eglise. Le 30 mai 1862, il reçoit le célèbre songe des Trois blancheurs pour sauver la Chrétienté : l'Eucharistie, l'Immaculée Conception et le Pape.